



République Française

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20241128-ARRETEMCCAS-AR
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

Mairie de Marolles en Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

ARRETE

Le Maire de MAROLLES-en-HUREPOIX (Essonne)

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu la sollicitation qui a été faite auprès des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département la désignation de membres pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 juin 2020 nommant membres du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, en plus des membres qui ont été élus en Conseil Municipal le 18 juin 2020 :

- M. Gérard DEMANGE en qualité de représentant de l'UDAF,
- Mme Anne-Marie GENESTE en qualité de représentante des Restos du Cœur,
- Monsieur Bernard SAUVESTRE, en qualité représentant du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées de l'Essonne,
- Monsieur Bernard VIGIER, en qualité de bénévole de Solidarités Nouvelles pour le Logement,

Considérant que Mme Anne-Marie Geneste (qui était non seulement Présidente des Restos du cœur Marolles, mais aussi bénévole auprès de l'association caritative Vesti'Aid) est décédée le 22 octobre 2024 et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement,

ARRETE

Article 1 :

Est nommée membre du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, en plus des membres qui ont été élus en Conseil Municipal le 18 juin 2020 et des membres qui ont été nommés par arrêté du 25 juin 2020 :

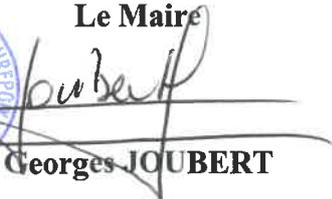
- **Mme Joëlle DELAVEAU** en qualité de bénévole de l'association Vesti'Aid,

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,

Le 28 novembre 2024

 **Le Maire**

Georges JOUBERT